

COMMUNE DE CRUET (Savoie)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Convocation du Conseil Municipal :

19 mai 2020

Affichage réunion :

20 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de mai à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Cruet (Savoie).

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Michel BLONDET, Mme Marie-Hélène PLAVERET, M. David DE BRUYNE, Mme Alexandra BARRÉ, M. Guillaume CLONIE, Mme Geneviève BOISSONNAT, M. Christophe ARALDI, Mme Michèle GOUJON, M. Daniel BLANC, Mme Séverine GAUTHIER, M. Jean-Michel CARIS, Mme Susana RODRIGUES, Mme Coline BLANCHET, M. Patrick CHARMET, M. VERTHUY Maxime.

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Etienne PILARD, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Alexandra BARRÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Mme Geneviève BOISSONNAT, la plus âgée des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Michèle GOUJON et M. VERTHUY Maxime

Le président de l'assemblée a demandé s'il y a des candidats. M. BLONDET Jean-Michel s'est porté candidat.

2.3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote pour déposer son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4. Résultats du scrutin (1^{er} tour)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- b. Nombre de votants : quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : zéro
- d. Nombre de suffrages exprimés : quinze
- e. Majorité absolue : huit

M. BLONDET Jean-Michel a obtenu quinze voix.

2.5. Proclamation de l'élection du maire

M. BLONDET Jean-Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M. BLONDET Jean-Michel, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai d'une minute pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Monsieur le Maire donne lecture de cette liste :

- 1- M. Guillaume CLONIET, candidat placé en tête de liste,
- 2- Mme Alexandra BARRÉ
- 3- M. David DE BRUYNE
- 4- Mme. Marie-Hélène PLAVÉRET

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du scrutin (1^{er} tour)

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : zéro
- b. Nombre de votants : quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : zéro
- d. Nombre de suffrages exprimés : quinze
- e. Majorité absolue : huit

La liste de M. Guillaume CLONIET a obtenu quinze voix.

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Guillaume CLONIET

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- Premier adjoint : M. Guillaume CLONIET
- Deuxième adjoint : Mme Alexandra BARRÉ
- Troisième adjoint : M. David DE BRYNE
- Quatrième adjoint : Mme Marie-Hélène PLAVÉRET

La séance est levée à 20 heures 21.

Fait à Cruet, le 26 mai 2020

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.



Monsieur le Maire, Jean-Michel BLONDET

DÉPARTEMENT

Savoie

ARRONDISSEMENT

CHAMBERY

COMMUNE :

CRUET

Communes de 1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

Quinze

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions des derniers alinéas des articles L. 2122-10 et L. 2122-7-2, et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination.

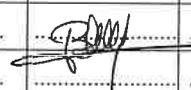
L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Selon les dispositions de l'article R. 2121-2 du CGCT, ce tableau est transmis au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	BLONDET Jean-Michel	11/10/1961	25/05/2020	15	
2	Premier adjoint	M.	CLONJET Guillaume	11/10/1996	25/05/2020	15	
3	Deuxième adjoint	Mme	BARRE Alexandra	12/07/1981	25/05/2020	15	
4	Troisième adjoint	M.	DE BRUYNE David	12/07/1992	25/05/2020	15	
5	Quatrième adjoint	Mme	PLAVRET Marie-Hélène	22/04/1995	25/05/2020	15	
6	Conseiller	Mme	BOISSONNAI Geneviève	31/03/1954	15/03/2020	284	
7	Conseiller	Mme	GOULON Michèle	01/08/1957	15/03/2020	284	
8	Conseiller	M.	BLANC Daniel	25/12/1958	15/03/2020	284	
9	Conseiller	M.	CHARMET Patrick	02/09/1990	15/03/2020	284	
10	Conseiller	Mme	GAUTHIER Séverine	26/11/1992	15/03/2020	284	
11	Conseiller	M.	ARALDI Christophe	13/06/1995	15/03/2020	284	
12	Conseiller	M.	CARIS Jean-Michel	21/11/1997	15/03/2020	284	
13	Conseiller	Mme	RODRIGUES Susane	26/06/1983	15/03/2020	284	
14	Conseiller	Mme	BLANCHET Coline	15/03/1986	15/03/2020	284	
15	Conseiller	M.	VERTHUY Maxime	10/11/1989	15/03/2020	284	
16							
17							
18							
19					A. CRUET (Savoie), le 25/05/2020		
20					M. Le Maire		
21					Jean-Michel BLONDET		
22							
23							
24							
25							
26							
27							

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

